

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

SESSION : janvier 2023
ANNEE D'ETUDE : LICENCE DROIT – 2^{ème} ANNEE
DISCIPLINE : DROIT CIVIL (équipe 1)
TITULAIRE DU COURS : M. le professeur LEVENEUR

Les étudiants devront traiter au choix l'un des deux sujets suivants :
(Document autorisé : Code civil)

PREMIER SUJET : La bonne foi en droit des contrats

SECOND SUJET : Résoudre les cas pratiques suivants (en prenant le soin de bien motiver les réponses)

1.- En cette période d'inflation, Sacha Touille se demande comment réduire sa facture énergétique. Alors qu'il en discute avec un proche, ce dernier lui conseille d'adopter une technologie révolutionnaire en installant des panneaux photovoltaïques chez lui. Alléché par le discours de son ami, Monsieur Touille contacte un professionnel de cette technologie. Le professionnel le rassure au téléphone : non seulement il va pouvoir réduire sa facture d'électricité, mais en plus il sera en mesure d'en vendre à ses voisins les jours de beau temps ! Il lui communique à cet effet de nombreuses brochures qui détaillent les performances énergétiques et financières des panneaux photovoltaïques. Conquis, Sacha Touille saute sur cette bonne affaire et passe commande d'une douzaine de panneaux. Une fois les panneaux installés, les performances ne sont pas du tout au rendez-vous : production très minime et aucun allègement de facture d'électricité ! Par ailleurs, le maire de sa petite commune de Bretagne, Pinpon, en bord de mer, l'avertit : un arrêté préfectoral interdit de longue date l'installation de panneaux photovoltaïques dans le site remarquable où se trouve sa maison, le contraignant à mettre fin à son projet d'autonomie énergétique. Monsieur Touille, désespéré, vous consulte pour savoir quelles sont les voies de droit qui lui sont ouvertes.

2.- Gérard Menvussa n'était pas dans un jour de chance avant-hier. Alors qu'il s'était préparé pour aller à l'opéra assister à une représentation des Noces de Figaro, pour laquelle il avait pris une très bonne place (à 250 €), il est resté bloqué dans l'ascenseur de son immeuble pendant 3 heures. Un orage exceptionnel, d'une intensité jamais vue auparavant, s'est en effet abattu sur le bâtiment, endommageant tout le circuit électrique. Il lui a été impossible d'aller à temps à l'opéra. Comble de malchance, la foudre est aussi tombée sur le centre de tri postal tout proche, provoquant un incendie dans tout le stock de plis et cartons en attente d'expédition. Parmi ces cartons se trouvait celui que Gérard avait remis dans l'après-midi, et qui contenait un blouson qu'il avait vendu (200 €), grâce à une plateforme de vente de biens d'occasion entre particuliers, à un acheteur, Paul Ka ; celui-ci lui avait immédiatement payé le prix et Gérard devait donc lui envoyer le blouson.

Gérard est très désireux d'obtenir le remboursement de sa place d'opéra, dont il n'a pu profiter. Qu'en est-il ? En outre il vous demande ce qu'il doit répondre à Paul Ka qui s'impatiente et lui réclame déjà la restitution du prix du blouson et en outre des dommages et intérêts en lui reprochant concrètement de ne pas lui avoir fait parvenir le paquet.

3.- Jean Sairien est inquiet. L'artisan chargé de réaliser la véranda de ses rêves est en retard dans la finition des travaux. Initialement prévue pour le 15 novembre, la véranda d'une soixantaine de mètres carrés ne sera pas prête avant le 15 mai prochain. Comble de l'ironie, l'ouvrage qui devait être entièrement réalisé en fer forgé par un maître-ferronnier, serait finalement réalisé en PVC, un matériau bon marché. Sur les conseils de sa fille, étudiante en droit, Jean consulte le contrat qui le lie à l'artisan. Il y découvre deux clauses. La première relative à la responsabilité contractuelle de l'artisan évoque, pour le cas d'inexécution du contrat, une somme de 50 euros que Jean juge dérisoire. La seconde, que Jean trouve plus originale, interdit aux parties de demander la résolution judiciaire du contrat. Embêté, il vous consulte pour connaître les moyens juridiques qui s'offrent à lui sur le terrain contractuel.